

15 déc 2008 -23:42

Fortis

Le Gouvernement s'est concerté sur la position à adopter suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008 concernant Fortisbanque Belgique.

Il introduira une tierce opposition contre cet arrêt du 12 décembre 2008 et prend acte de l'intention de la Société fédérale de Participation et d'Investissement de se pourvoir en cassation.

Le Gouvernement confirme que pour lui, la poursuite du projet industriel entamé avec BNP Paribas, constitue la meilleure garantie pour la continuité de la Fortisbanque Belgique.

Le Gouvernement s'est concerté sur la position à adopter suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 12 décembre 2008 concernant Fortisbanque Belgique.

Il introduira une tierce opposition contre cet arrêt du 12 décembre 2008 et prend acte de l'intention de la Société fédérale de Participation et d'Investissement de se pourvoir en cassation.

Le Gouvernement confirme que pour lui, la poursuite du projet industriel entamé avec BNP Paribas, constitue la meilleure garantie pour la continuité de la Fortisbanque Belgique.